

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS  
157 rue de Chatillon  
35200 RENNES  
contact@atalys35.fr  
Tél : 02 99 53 69 37  
www.atalys35.fr

BOVEL (35330)  
" Rue du Tramway "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS  
6A, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE  
DÉFINITIF

LOT n°2

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	407 m <sup>2</sup> + 26 m <sup>2</sup>
Surface plancher / Surface imperméabilisée	180 m <sup>2</sup> / 180 m <sup>2</sup>
Cadastre	Section ZI n° 201 et 218
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035035 21 W0001
Date de l'arrêté	11/10/2021
Dossier	21019-NAN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



Nota: L'acquéreur devra mettre en place et à sa charge un assainissement individuel autonome.

ARCHITECTE

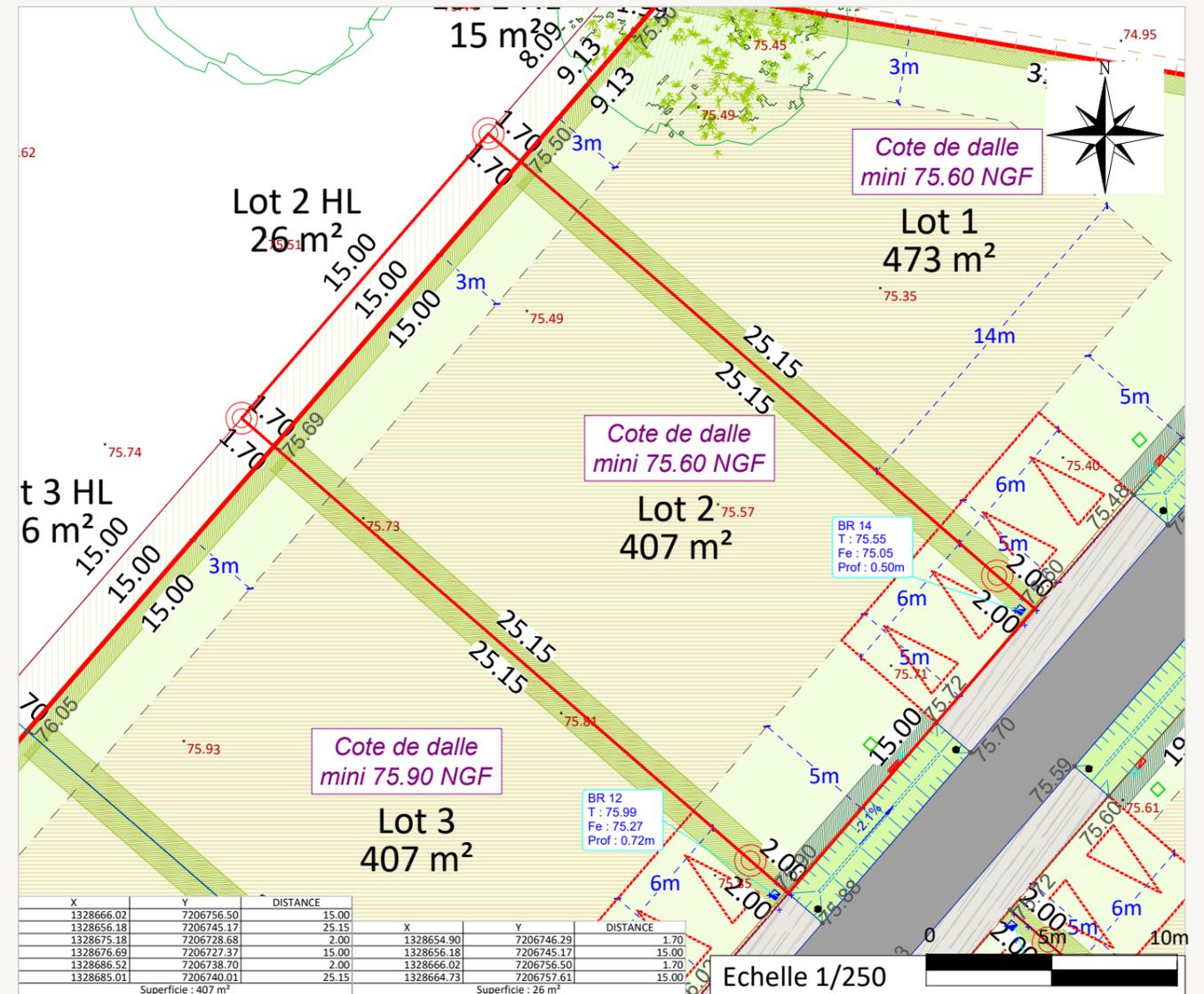


Aude De LESQUEN  
11 rue de la mairie  
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS  
6A, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 04/11/2022

LEGENDE

Périimètre du lotissement	Borne lumineuse (emplacement et nombre de principe)	Coffrets techniques AEP/FT/EDF
Périimètre du lot	Projet parking visiteur	32.83 Altitude terrain naturel
Zone constructible de la construction principale	Arbres existants à valoriser et préserver	32.83 Altitude fond de noue
Voie en enrobés (ou équivalent)	Haie bocagère à planter à la charge de l'acquéreur avec des arbres de haute tige	32.83 Altitude voirie
Accès en béton balayé (ou équivalent)	Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales	Clôture de type 1: En limite avec la voie de desserte A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b)
Cheminement piéton en sablé (ou équivalent)	Talus	Clôture de type 2: En limite avec la rue du Tramway. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b)
Espaces verts engazonnés (ou équivalent)	Talus	Clôture de type 3: Autres clôtures en limite séparative. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10a + PA10b)
Lots libres	Potelets bois (position et nombre indicatif)	
Parking privés et accès de lots position obligatoire ("enclave privative") non clos (6m x 5m)	Branchements EP	

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.